

# Le Socialisme

Directeur : **JULES GUESDE**

PARAIT LE SAMEDI

HUIT PAGES

LE NUMÉRO : 10 centimes

BUREAUX : 15, rue Visconti, Paris VI<sup>e</sup>, de 5 h. à 7 h.

ABONNEMENTS } Trois mois, 1,25 — Six mois, 2,50 — Un an, 5 fr.  
ÉTRANGER : Six mois, 3,50 — Un an, 7 fr.



## SOMMAIRE

L'acquiescement des Douze. — A. BRACKE.  
Les Socialistes et les retraites ouvrières. —  
(Exposé de motifs). — VINCENT CARLIER.  
Les anti-politiciens. — P.-M. ANDRÉ.  
Au jour le jour. — PAUL GRADOS.  
Politique apoplectique. — C. BONNIER.  
Pro Patria. — CH. DUMAS.  
Mouvement International. — CH. RAPPOPORT.  
Concentration capitaliste.  
L'action directe sous ses deux aspects. —  
E. CRESPIN.  
Action sociale à l'intérieur et à l'extérieur.  
Petits profits capitalistes.  
Congrès des fileuses. — AGULHON.  
La presse socialiste.  
La presse syndicale.  
Bibliographie.



Le jury parisien a acquitté les douze — sur soixante-dix-sept — qui avaient été choisis pour être poursuivis sous l'inculpation « d'excitation de militaires à la désobéissance » à cause de l'affiche : *Gouvernement d'assassins*, apposée au nom du Comité de la Confédération générale du travail.

Nous avons toutes les raisons du monde de nous réjouir de ce résultat. Non pas seulement parce que les poursuites atteignaient plusieurs camarades du Parti socialiste, entre autres notre ami Jean Martin ; non pas seulement même parce que le verdict du jury est un bon camouflage au gouvernement ; mais encore et surtout parce qu'il ajoute une preuve de plus aux preuves déjà données, que la propagande socialiste n'est pas vaine.

On remarquera en effet qu'on a eu beau s'adresser à des jurés ruraux, à des jurés urbains, aux jurés de la capitale : dans ces dernières années, ils ont tous refusé de dire : Oui, le prolétaire transformé en soldat, doit l'obéissance jusqu'à tirer sur ses frères.

A Paris, comme en province, les membres du jury — des petits bourgeois pour la plupart — ont au contraire, par des acquittements successifs, déclaré que l'armée « nationale » n'est pas faite pour protéger la propriété capitaliste, c'est-à-dire le droit d'exploitation humaine illi-

mité, en perçant à coups de balles Lebel des poitrines françaises.

Ce ne sont plus seulement les socialistes, ce ne sont plus seulement les ouvriers qui répètent aux soldats sur les champs de grève : Ne tirez pas !

Le bruit qu'avait fait la presse bourgeoise de toutes les couleurs autour du procès ajoute aux raisons que nous avons de nous féliciter.

La façon dont avaient été engagées les poursuites montrait, dans le gouvernement où siègent M. Clemenceau, M. Briand, M. Viviani, le parti-pris de frapper les organisations ouvrières dans leurs délégués.

Sembat, à la tribune de la Chambre, avait, avec son éloquence à la fois tranquille et mordante, relevé la parole du ministère public, avouant pour le présent et annonçant pour l'avenir, l'intention de frapper les « meneurs », en choisissant parmi les coupables ceux qui seraient inculpés.

Sa logique pressante avait contraint le garde des sceaux à reconnaître le déni de justice en infligeant, plus ou moins enveloppé, un désaveu à son subordonné, à son instrument.

Il avait rappelé que non seulement les socialistes avaient toujours crié aux prolétaires de l'armée : Tirer sur les grévistes est un crime ; qu'à propos du même sujet, les membres de la Commission permanente du Parti et les députés socialistes avaient signé, eux aussi, une affiche plus significative encore que celle poursuivie.

Et ce qu'il disait au Palais-Bourbon était redit au Palais de Justice.

Par Martin, d'abord, qui disait aux jurés : s'il y a culpabilité, je suis deux fois coupable, puisque j'ai signé les deux affiches, celle de la C. G. T. comme celle du Parti.

Par les avocats chargés de la défense, Lafont, Bonzon et surtout Albert Willm, dont la vibrante plaidoirie restera dans les mémoires.

Tout, au dehors comme au dedans du tribunal, contribuait à la victoire sous forme d'acquiescement.

Et c'est bien une victoire. Car si, dans la bataille de classe, le militant doit accepter l'idée du danger, il est bon, il est désirable qu'il soit conservé pour de nouveaux combats, avec la force que lui donne l'opinion publique.

La condamnation n'est jamais désirable ; il ne suffit pas d'attaquer l'ennemi : il faut le faire reculer.

Les Douze l'avaient compris et leur attitude courageuse et digne illustre le mot de Lavroff : « Le succès du révolutionnaire est de risquer toujours d'être pendu et de ne jamais l'être ».

BRACKE



## Nos Suppléments

En attendant un agrandissement régulier, que nous permet d'envisager dès à présent le succès de notre journal-revue, le **Socialisme** publiera, **une ou deux fois par mois**, à partir de mars, des **Suppléments** de quatre pages.

Le premier de ces suppléments paraîtra pour l'anniversaire du 18 mars.

Chaque supplément fera l'objet d'un tirage spécial et sera vendu **cinq centimes** (trois centimes pour les dépositaires). Par contre, il sera envoyé à tous nos abonnés **sans augmentation de notre tarif d'abonnement**. Les lecteurs du **Socialisme** auront ainsi un avantage de plus à passer par l'abonnement.

Les dépositaires et les camarades qui voudront bien se charger de la vente du 1<sup>er</sup> Supplément dans les fêtes et réunions devant avoir lieu à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars 1871, sont priés de faire connaître dès maintenant le nombre d'exemplaires qu'ils désirent recevoir.

Les expéditions du 1<sup>er</sup> Supplément seront faites le vendredi 13 mars.

Le tirage devant être **limité**, nous ne pouvons garantir que l'envoi des exemplaires commandés à l'avance.



## Les Socialistes

### ET LES RETRAITES OUVRIÈRES

Nous avons le plaisir de donner à nos lecteurs l'**Exposé de Motifs** d'un projet de loi sur la constitution des retraites ouvrières par le monopole des assurances, présenté par notre ami et collaborateur Vincent CARLIER.

Aux parlementaires, qui invoquent le manque de ressources pour ne pas tenir les engagements qu'ils ont contractés devant leurs électeurs, le socialiste Vincent Carlier enlève le dernier prétexte à leur mauvais vouloir évident.

Ce projet de loi a déjà recueilli l'adhésion de la plupart des membres du groupe socialiste à la Chambre et sera déposé demain.

\*\*\*\*\*

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Tout ce qui pouvait être dit sur la nécessité d'établir les retraites pour vieillards a été dit. Les fleurs de rhétorique les plus belles, les arguments les plus subtils, les plus vigoureux, les plus sentimentaux, les plus divers, ont été mis au service de cette idée.

Le recueil (1090 du service de la distribution) des professions de foi des représentants du pays, élus en 1906, contient plus de quatre cent fois la promesse de réaliser cette réforme.

Il est donc inutile de renouveler ces manifestations verbales et écrites. Notre préoccupation sera celle que notre collègue Charpentier expri-

maît le 14 février : que cette législature ne se termine pas sur des discours, sur des intentions et sur des promesses.

La Chambre a voté un projet de loi, le Sénat l'étudie. Du rapport de M. le Président de la Commission, des explications de M. le Ministre du Travail présentées à la tribune le 13 février 1908, il résulte que chacun hésite devant les charges que la nouvelle loi ferait supporter au budget de l'Etat.

En effet, M. le Ministre dit : Du moment que depuis le 16 février 1907, le gouvernement avait fait connaître que, tout en conservant les principes essentiels du Projet de la Chambre des Députés, il lui paraissait que les conséquences financières qui se dégageraient de certains de ses articles étaient supérieures à nos facultés budgétaires, il paraissait secondaire de s'attarder sur cette question puisque nous avions adopté le système du forfait, et nous appelions l'attention de la commission, non plus sur le coût de cette loi qui nous paraissait trop élevé mais sur le nouveau principe du forfait.

M. le Président de la Commission dit : M. le Ministre du Travail avait abandonné les dispositions principales du projet de la Chambre, mais il restait attaché aux principes essentiels qui avaient présidé à l'élaboration de ce projet, à savoir : l'obligation, le triple versement et la capitalisation.

La Commission s'est abstenue de se prononcer sur ces principes. Elle se trouvait, par le fait même des suggestions de M. le Ministre du Travail, admises par M. le Ministre des Finances, en face d'un problème dont la solution lui apparaissait comme très difficile, et elle a considéré comme un devoir de ne pas prendre une résolution avant d'avoir examiné la question sous toutes ses faces.

Ces conversations durent depuis longtemps et justifient les craintes exprimées par M. Charpentier de voir la législature se terminer sur des discours, des intentions et des promesses. Il y a donc lieu de rechercher les moyens d'exécution, les ressources nécessaires à l'application de la loi votée par la Chambre et que nous considérons comme un minimum.

La somme des richesses augmente considérablement en France, mais l'équilibre dans la possession est fortement déplacé. Ce fait économique est devenu si évident que la Chambre étudie le projet d'impôt sur le revenu qui tend à rétablir cet équilibre.

De l'aveu de M. le Ministre des Finances et de divers orateurs, la classe moyenne diminue au moins dans le total des richesses possédées par les citoyens composant cette classe. Les statistiques successorales confirment ces affirmations, l'observation des faits économiques les prouvent.

La petite propriété est de plus en plus hypothéquée; le petit et le moyen commerce sont supplantés par le grand bazar; le petit atelier familial, avec son outillage rudimentaire, disparaît, écrasé par la grande industrie, avec son outillage moderne.

Le déclin des classes moyennes est parallèle à l'extension des chômages dans la classe des ouvriers. Là encore, le développement du machinisme diminue le rapport de l'effort humain à l'augmentation des produits ouverts.

Les moins prévenus sont obligés de reconnaître, d'une part, la concentration des richesses possédées par une classe au moins stationnaire quant au nombre des individus; d'autre part, la disparition d'une classe moyenne dont les individus entrent dans la catégorie des ouvriers et employés pour lesquels l'existence est tous les jours plus précaire dans sa moyenne de bien-être, précaire surtout dans la sécurité des lendemains.

Pour certains moyens de production et d'échange, la concentration est si forte que déjà quelques-uns constituent des monopoles de fait. Et la plupart de ces monopoles ne contribuent point dans une mesure équitable aux charges publiques, l'ancienne assiette de l'impôt n'ayant pas évolué aussi rapidement que la concentration industrielle et commerciale.

Nous avons dit que l'impôt sur le revenu remédierait un peu à ce déséquilibre économique, mais en admettant son prochain établissement, on ne saurait trouver dans cette nouvelle forme de l'impôt les ressources nécessaires pour appliquer la loi sur les retraites aux vieillards. Il a été déclaré en effet que l'impôt sur le revenu ne devrait être qu'un impôt de remplacement et les retraites exigent plusieurs centaines de millions par an.

Nous avons pensé que l'heure était venue de proposer à la Chambre l'organisation en monopole d'état d'une source de revenus déjà monopolisée en fait par un petit nombre de bénéficiaires. Cette source de revenus est l'assurance contre l'incendie, sur la vie, les accidents du travail et les sinistres maritimes.

Les produits du monopole des assurances seront affectés à l'application de la loi sur les retraites aux vieillards. Le total de ces revenus est suffisant pour assurer l'application de la réforme sans

qu'il soit besoin d'imposer une charge nouvelle aux contribuables.

Il nous semble impossible de sortir autrement de l'impasse où M. le Ministre du Travail et M. le Rapporteur se sont trouvés réunis, cherchant à dégager les pouvoirs qu'ils représentaient. L'un voulant limiter par un forfait de cent millions par an la charge de l'Etat; l'autre, déclarant l'impossibilité de réaliser la réforme avec cette somme. Et déclinant l'un et l'autre toute responsabilité dans l'imminente faillite de la loi dans de semblables conditions.

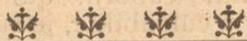
Cette situation est le résultat de l'évolution économique sommairement indiquée au début de cet exposé de motifs et que nous résumons : L'assiette de l'impôt a été établie à une époque où le commerce et l'industrie, avec leurs procédés primitifs, étaient le champ d'action d'une classe nombreuse. Les individus composant cette catégorie appelée souvent la classe moyenne, trouvaient dans les anciennes formes du commerce et de l'industrie leurs moyens d'existence, l'emploi de leurs facultés; ils pouvaient économiser pour assurer leur vieillesse, et supporter la plus forte portion des charges publiques. Sous la poussée des découvertes scientifiques et des applications industrielles, l'évolution du commerce et de l'industrie marche vers la concentration. Cette concentration réduit le champ d'action de cette classe moyenne et la fait disparaître peu à peu. Quelques-uns de ses individus accèdent à la grande industrie et à la grosse fortune personnelle, mais, des éléments beaucoup plus considérables en nombre, deviennent des salariés. Les petits commerçants ou industriels qui résistent sont écrasés par les impôts; on peut affirmer que la force contributive de la classe moyenne est actuellement poussée à son extrême limite.

Nous comprenons les embarras de M. le Ministre et de la Commission du Sénat devant ces faits et la difficulté de trouver les ressources pour réaliser toute réforme sérieuse, notamment les retraites. A notre avis, le seul moyen de résoudre ces problèmes consiste à nationaliser les sources de revenus accaparés par la spéculation capitaliste. Les monopoles de fait et de droit grandissent chaque jour et créent une situation nouvelle qui obligeront les pouvoirs publics à l'expropriation, au profit de tous, de ces monopoles et sources de revenus immenses. Il est impossible dans une démocratie de laisser grandir davantage de pareils accaparements au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre. Il en est ainsi des pétroles, des sucres, des assurances, etc. Ces monopoles de fait suppriment la concurrence et obligent toute la population à leur apporter sa force de consommation. Des lois nouvelles s'imposent à bref délai. Ces lois, conçues dans un esprit nouveau, doivent faire bénéficier la masse de la population des immenses richesses centralisées entre les mains de quelques-uns.

A une situation économique nouvelle, un nouveau régime de propriété doit répondre. D'ailleurs, la présente proposition n'est pas une innovation complète. Sa pensée essentielle est déjà appliquée dans les monopoles des tabacs, postes et télégraphes, etc.

Notre projet n'est que l'extension de cette richesse publique afin de pouvoir réaliser les réformes promises à la démocratie.

Vincent CARLIER



## Les Anti-Politiciens

— Pas de politique dans les syndicats!

C'est bien vite dit et tout le monde est d'accord. Mais s'agit-il d'expliquer ce que cela signifie? l'accord cesse.

C'est là, en effet, un de ces mots qui obtiennent d'autant plus de succès et rallient des majorités d'autant plus fortes que chacun leur donne une signification particulière, sinon différente.

L'air faisant la chanson, laissons celle-ci pour ouïr celui-là.

— Pas de politique dans les syndicats! s'écrièrent les hobereaux, lors de la constitution de la ligue agricole qui est le dernier retranchement du parti féodal dans nos campagnes.

— La politique, c'est de la "blague", déclarent les pires réactionnaires et, avec eux, l'importante catégorie des gens de toutes classes qui s'enorgueillissent d'un "je m'enfichisme" supérieur, mais n'en constituent pas moins la clientèle des partis de conservation sociale.

— A bas la politique! déclament les anarchistes simplistes, traduisant, à leur façon, les idées anti-étatistes forgées par l'anarchiste doctrinaire dans sa tour d'ivoire.

Les socialistes, qui s'efforcent de tout comprendre afin de pouvoir tout expliquer, ne sont pas dupes de la chanson anti-politicienne, non plus que des airs variés qui la véhiculent. Ils constatent que la vraie "blague", c'est de nier la part prépondérante occupée par la politique dans le monde entier et plus particulièrement en France, paradis des politiciens. Sans nulle intention paradoxale, ils soutiennent que les "désabusés de la politique" sont généralement des citoyens ayant eu pour la politique une foi excessive et quelque peu mystique, transformée, en suite de déceptions, en fureur antipoliticienne. La folie religieuse conduit, de pareille façon, ses victimes aux pratiques de la messe noire.

Ces anomalies étant ainsi mises à part, un fait incontestable est que l'ensemble des Français se compose de citoyens ayant un goût très vif des choses de la politique. Le Français est né *votard*. Le travailleur français, en particulier, à la ville comme à la campagne, est épris de la politique. Seuls, les snobs bourgeois ou bourgeoisants — ceux des grands cercles et ceux de la littérature anarchisante, produits de la fin du monde capitaliste — font les dégoûtés devant les sentiments politiques du vulgaire.

Les farouches antipoliticiens du syndicalisme extra-pur ont, maintes fois, eu le regret de voir avec combien peu d'empressement les travailleurs venaient assister aux conférences éducatives des syndicats. C'est un regret que nous avons partagé avec eux; mais si les conférences purement syndicales sont suivies à peu près exclusivement par les militants socialistes, qu'y pouvons-nous?

S'agit-il d'une réunion politique? La même salle où le syndicaliste s'épuisa dans le vide, s'emplit de curieux. S'agit-il d'une réunion électorale, la salle est comble.

Et c'est bien parce qu'ils espèrent tirer parti, pour l'œuvre syndicale, du goût politique des travailleurs que nombreux sont, en France, les syndicats qui invitent à leurs réunions les députés ou autres représentants de la localité. C'est bien aussi par besoin d'intéresser leurs auditeurs ouvriers de France — autant qu'à cause d'une routine politicienne par eux contractée de longue date — que les syndicalistes les plus hostiles aux politiciens ont introduit dans leurs conférences corporatives toute une phraséologie politique: l'anticléricisme, l'antimilitarisme, l'antiparlementarisme, etc.

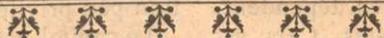
Le syndicalisme français est, d'ailleurs, comme le Français lui-même, né politicien. Les divisions suscitées dans ses rangs par les passions politiques n'ont, en réalité, jamais cessées.

Ces divisions sont déplorables: elles ont empêché et empêchent le recrutement syndical dans un pays où, quoiqu'on en prétende, l'esprit d'association a fait ses preuves, mais où, par contre, les convictions politiques sont, dira-t-on, changeantes et, à coup sûr, intolérantes.

A qui la faute? Aux socialistes! s'écrient en chœur les anarcho-syndicalistes. Il nous restera à prouver que cette allégation couvre une habile tactique de politiciens. Il y a fagot et fagot; politique et politique. A l'œuvre syndicale, on jugera les politiciens normaux et les politiciens invertis.

P.-M. ANDRÉ

# Au Jour le Jour



## On débauche

A la date du 31 mars prochain, deux cents ouvriers de l'arsenal de Douai seront congédiés. Pour quel motif?... le *Temps*, qui nous apprend cette nouvelle, n'en souffle mot.

Ordinairement, quand on renvoie des ouvriers, c'est qu'on n'a plus de travail à leur donner. Mais alors, où passent donc les augmentations continues des crédits affectés aux besoins de la « défense nationale »?

Et, d'autre part, que vont-ils devenir ces deux cents salariés dont on n'a plus besoin?

J'entends bien qu'on doit faire une pension à ceux d'entre eux qui ont plus de 60 ans; on a même poussé le souci de l'avenir jusqu'à attribuer aux autres une indemnité calculée à raison d'une journée de salaire par chaque mois de présence aux ateliers; mais après? pour qui vont-ils fabriquer des armes?

Quand les risques de guerre augmentent, les charges budgétaires nous pressurent davantage; quand ils diminuent, des travailleurs sont jetés sur le pavé. Plus encore que la « création » dont parlait jadis Victor Hugo, le régime capitaliste

... est une grande roue

Qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un!

## Panama électoral

C'est en Angleterre que ça se passe (je prends tout de suite la précaution de le dire, afin qu'on n'aille pas croire qu'il s'agit de certains parlementaires français).

L'autre jour, à la Chambre des Communes, les députés Belloc et Lea signalaient la distribution inaccoutumée de distinctions honorifiques faite par le gouvernement de M. Balfour, les versements considérables de fonds opérés, par de riches personnages, à la caisse des deux partis conservateurs qui se disputent le pouvoir — et demandaient que l'administration de ces fonds fut rendue publique. Sans doute, ils espéraient qu'ainsi l'usage en deviendrait moins malpropre.

Je le répète encore une fois (et ce n'est pas superflu, à cause des velléités de comparaisons désobligeantes qui pourraient venir à nos lecteurs), il n'est pas question de ce qui se passe chez nous. Mais je voudrais voir l'accueil fait à quelque proposition de ce genre par la majorité des hôtes du Palais-Bourbon. Simple curiosité d'amateur.

## Du travail et pas de pain

Exploités à raison de 3 francs 50 par jour, et n'ayant pu jusqu'à présent obtenir un relèvement de ce salaire de famine, les ouvriers immatriculés de l'arsenal de Brest ont décidé d'ouvrir une souscription publique dans toute la France pour leur procurer le supplément indispensable.

Mendier quand on chôme, c'est explicable; mais travailler, et se trouver obligé de tendre la main, il n'y a que dans notre belle société capitaliste qu'on puisse rencontrer des situations pareilles.

Les constructeurs de cuirassés, les fondeurs de canons, et en général tous les « fournisseurs de l'armée », sont beaucoup mieux partagés sous ce rapport. Jamais l'Etat ne marchandé avec eux.

## Élimination

Une association allemande, la *Chambre d'agriculture de la province rhénane*, cherche à mettre les éleveurs de bétail en rapport direct avec les bouchers « afin de supprimer les intermédiaires... et de prévenir ainsi toute hausse artificielle du prix de la viande ».

Sans être socialistes, ces gens-là trouvent sans doute que nul travail productif ne justifie la part du lion prélevée par les susdits intermédiaires — et sans doute aussi ils estiment que cette part

serait tout aussi bien à sa place dans leurs propres goussets.

Reste à savoir en effet si, débarrassés de ces parasites archi-partageux, éleveurs et bouchers ne s'entendront pas pour écorcher les consommateurs comme jamais bête à cornes ne le fut dans les abattoirs.

## Sabotage

En 1906, les crédits affectés à payer les dettes provenant d'avaries, pertes et retards, s'élevaient à 650.830 francs pour le réseau ferré appartenant à l'Etat.

En 1907, les indemnités dues pour les mêmes causes ont atteint 1.120.000 francs, soit une augmentation de 72 %.

Et l'on vient nous dire que l'Etat est le « patron modèle »!... et l'on nous parle du « rachat de l'Ouest »!

## Le Vol au Détail

Savez-vous pourquoi le pain dont on fournit les restaurants où les ouvriers vont prendre leurs repas s'appelle du *pain de luxe*?... tout simplement parce que jusqu'à présent, les boulangers ne se croyaient pas tenus d'y mettre le poids. C'est la seule qualité qui le distingue de l'autre.

Pour faire savoir à ces honnêtes mercantis qu'à moins d'une « convention spéciale », ils ne devaient pas plus tromper cette clientèle que l'autre sur la quantité de la marchandise vendue, il n'a pas fallu moins d'un jugement de la 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle, confirmé par la 9<sup>e</sup> chambre.

Mais quelle admirable chose tout de même! Non-seulement le salarié ne reçoit pas — et bien loin de là — l'équivalent de son travail, mais on ne lui donne même pas son compte quand il achète des aliments. Trouvez-moi donc une société mieux organisée... pour vous exploiter sous toutes les formes!

## Les Lâcheurs

Il est quelquefois amusant de lire certains canards bourgeois — tel par exemple le numéro 5782 de la *Libre Parole*, où le rédacteur en chef félicite certains protestants d'avoir pétitionné contre le dépouillement des frocards, non sans rappeler toutefois aux pétitionnaires qu'un des leurs le fit condamner à 6.000 francs d'amende.

Il est non moins intéressant de voir notre homme constater douloureusement que les catholiques ont l'air de se soucier du sort fait à leurs directeurs de consciences à peu près autant qu'un poisson d'une pomme de terre.

C'est un peu vrai d'ailleurs. Et ces catholiques — ceux qui pourraient, dit-il, en manière de protestation, refuser l'impôt, diminuer leur luxe, s'abstenir de plaisirs bruyants — ont bien d'autres chats à fouetter: les revendications ouvrières les progrès du socialisme international, leur donnent assez de fil à retordre. Ne pouvant plus compter sur l'aide efficace des tonsurés pour mettre un frein à la fureur du flot révolutionnaire, ils les lâchent délibérément et tournent leur espoir vers le Premier flic de France, à qui ils font donner toute leur confiance par leurs Ribot et leurs Gauthier de Clagny.

## Réponse indiscrete

Dans le précédent numéro du *Socialisme*, je demandais si les salaires des mineurs de la région du Nord s'étaient élevés dans la même proportion que les dividendes des actionnaires par suite de l'augmentation de la quantité de charbon extraite l'an dernier.

Avant même que ce numéro n'ait paru, notre camarade Victor Renard fournissait une réponse dans la « Tribune syndicale » de l'*Humanité*.

« Le prix du charbon, disait-il, s'est accru de 6 à 10 francs par tonne, de janvier 1906 à décembre 1907. Dans cet intervalle, les salaires des ouvriers du fond ont augmenté d'environ 20 centimes seulement par tonne. »

Inutile d'insister, n'est-ce pas?

## « Enrichissez-vous! »

La Chambre syndicale des propriétés immobilières de Paris fait cadeau d'une médaille de vermeil à des locataires dont le logement est non seulement d'une propriété irréprochable, mais encore et surtout méticuleusement entretenu.

Il est certain qu'aux yeux de MM. Vautour et C<sup>ie</sup>, de pareils locataires sont les meilleurs citoyens qui puissent exister au monde. Payer régulièrement son loyer, ne pas faire dépenser un centime de réparations, quelles vertus civiques pourraient valoir celles-là?... Aucune, évidemment — sinon peut-être celle qui consiste à s'emmillionner aux dépens de la santé des travailleurs, en laissant leurs taudis à l'état de véritables foyers d'infection tuberculeuse.

Que voulez-vous? il faut bien que ces malheureux propriétaires gagnent leur pain. Et rien n'est plus digne de l'admiration capitaliste que l'aumône faite au riche par le pauvre.

## Une Communication

Nos camarades de l'*Union sportive* nous prient d'informer nos lecteurs qu'une fête d'inauguration sera donnée par eux le dimanche 1<sup>er</sup> mars, à 2 heures 1/2, salle de l'*Egalitaire*.

Notre collaborateur Musy doit y faire une conférence sur l'utilité des sports.

Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes pour les personnes de plus de douze ans.

## Collaboration

En prenant part à l'agitation viticole, en exposant leur poitrine aux balles de la répression, les travailleurs du Midi croyaient aboutir à quelque relèvement des salaires — promis d'ailleurs par les propriétaires au cas où les récoltes se vendraient un peu mieux.

Dans un article publié par le *Combat Social*, le citoyen Amphoux, maire de Martillargues et président du syndicat des ouvriers agricoles, nous apprend qu'il n'en est absolument rien — bien que la vente ait donné cette année 2 à 3 francs de bénéfice par hectolitre.

Donc, pour les salariés, c'est toujours la mévente. C'est d'ailleurs l'histoire tout entière de la collaboration du prolétariat avec la bourgeoisie: les coups pour les prolétaires, les profits pour les exploités.

Paul GRADOS.



## Aux Abonnés de 3 mois

Le premier trimestre d'abonnement au « *Socialisme* » étant expiré depuis le 16 Février, ceux de nos abonnés de trois mois qui ont négligé de nous envoyer le montant de leur renouvellement recevront cette semaine une circulaire les priant de nous faire cet envoi pour la fin février, à défaut de quoi nous ferons recouvrer par la poste, dans la première huitaine de mars, un abonnement de six mois.

Le tarif de nos abonnements étant très réduit, ne nous permet pas d'assumer entièrement les frais du recouvrement postal; aussi, le prix d'un abonnement semestriel au « *Socialisme* » est-il fixé à 2 fr. 75 lorsqu'il est perçu par la poste.

Les abonnés de trois mois nous obligerons en adressant d'urgence leur renouvellement (en mandats, bons ou timbres), à l'Administrateur délégué, 15, rue Visconti, 15.

Prière d'indiquer qu'il s'agit d'un renouvellement.

## Politique Apoplectique

La classe bourgeoise n'est arrivée au pouvoir politique qu'en s'emparant des armes mêmes de la société, de son arsenal qui se trouvait dans les pouvoirs publics : magistrature, administration, usine à lois et à décrets. Ce ne fut que lorsque ce lent travail, cette sourde prise de possession du pouvoir furent terminées, qu'une émeute lui permit de prendre possession du pouvoir politique. On répond à cela que si les socialistes avaient des majorités à la Chambre, au Sénat, dans les conseils municipaux, on n'aurait pas le véritable pouvoir politique. « La classe propriétaire userait de son pouvoir politique dans l'armée, la police, les administrations centrales, pour mettre à la porte ces majorités parlementaires ».

On croirait que la suite logique de cet argument, c'est que le socialisme doit s'emparer de l'armée, de la police et des administrations. On arriverait à ce résultat par l'entrée dans la place, non plus à la Millerand par une porte dérobée, mais au grand jour comme lorsque Danton est devenu ministre de la justice et Servan ministre de la Guerre. On peut trouver le procédé long, mais il est sûr, et l'histoire en confirme la valeur.

Le Dix août, qui a été le véritable renversement de la royauté, avait été précédé par un lent travail de décomposition de tous les pouvoirs publics qui étaient passés un à un dans les mains de la Bourgeoisie, depuis la Commune de Paris, jusqu'aux différents ministères. Le coup de force du Dix-Août n'a pu réussir que parce que le pouvoir politique de la royauté était détruit et qu'il ne pouvait plus disposer des pouvoirs publics, assemblées nationales, conseils des communes, armée, magistrature et administration. La Bourgeoisie a ainsi indiqué la marche à suivre au prolétariat.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de voir ce que l'on oppose à cette conquête lente et organisée des pouvoirs publics : purement et simplement « la grève généralisée et insurrectionnelle, frappant d'apoplexie les pouvoirs de répression de la bourgeoisie, impuissante devant ses régiments révoltés et ses chemins de fer immobilisés. » Le terme d'apoplexie est bien choisi : il s'agit évidemment d'une attaque mais qui pourrait bien frapper le prolétariat plutôt que la bourgeoisie.

Admettons — pour un moment seulement — que les régiments se révoltent et que les chemins de fer s'arrêtent. Cela ne serait pas la première fois que le cas se produirait. La question est : combien de temps cela durerait-il ? Dans le cas de l'arrêt des chemins de fer, comment les forces prolétaires venues, pourraient-elles se joindre ? Quant à la révolte des régiments, cela ne serait qu'une désorganisation momentanée, et la Bourgeoisie aurait ses « Pinkerson », comme Monsieur Carnegie, de même qu'elle a aux Etats-Unis son organisation de « Shike-Breakers », autrement dit ses briseurs de grèves. On trouve ici le raisonnement-type des grève-généralistes. Au lieu de s'emparer des chemins de fer et de l'armée, comme le ferait tout gouvernement révolutionnaire, ils annihilent, ils immobilisent ces deux forces. Lorsque Gambetta et le présent ministre de l'Intérieur voulaient combattre le gouvernement du Seize-Mai, ils ne préconisaient pas la révolte des régiments, le refus de servir ; ils s'emparaient de l'armée de Lyon et la tenaient prête à marcher sur Paris ; en un mot, ils se servaient des organismes mêmes du pouvoir central, pour le forcer à se soumettre.

La présence de socialistes, à l'heure qu'il

est, dans les pouvoirs publics n'est pas la solution complète évidemment, mais qui l'a jamais prétendu ? Elle ne peut être utile que par une action combinée des syndicats et des groupes politiques ; elle ne sera efficace que lorsque tous les pouvoirs publics, et par conséquent les administrations qui en dépendent, seront au pouvoir des socialistes. Cela est long, évidemment ; mais tout de même un peu plus sûr que la politique « apoplectique » que l'on nous recommande.

C. BONNIER

## “ Pro Patria ”

C'est un fait-divers banal comme ils le sont tous, mélancolique comme ils le sont souvent. Celui-là nous vient de Londres. On ne s'y attardera guère, parce que nous vivons en un siècle où nul n'a le temps de se souvenir. Les dépêches qui nous l'apportent sont brèves ; elles disent simplement : On a célébré hier le mariage de M<sup>lle</sup> Maria Botha, la sœur de l'ancien généralissime boër avec M. Hankin, un anglais. Les ministres anglais et les parents africains de la mariée avaient envoyés de nombreux cadeaux.

L'amour n'a pas de patrie, et dans la famille Botha on a la mémoire courte et l'âme sans rancune. On le vit bien le jour où au Guid'hall le général vaincu pressait les mains de son vainqueur, le feld-maréchal Roberts.

Vous connaissez les épilogues dans les romans. Généralement, on intitule ça : « Dix ans après ». On a laissé tomber la toile sur quelque grande scène tragique ; puis la vie a passé faisant son œuvre et l'on retrouve les héros tranquilles et calmes, assis sous de grands arbres, tandis qu'au loin les cloches tintent dans la sérénité du soir. Et l'on referme le livre attendri et un peu attristé aussi comme si soudain on avait entrevu l'immense vanité des choses.

Qui donc aujourd'hui se rappelle encore les luttes épiques du petit peuple lointain qui ne voulait pas mourir, contre le colosse anglais qui voulait l'or et les diamants de ses mines. L'Europe entière suivait avec angoisse les moindres péripéties de l'épopée. Les noms des héros étaient sur toutes les lèvres et, une heure durant, le monde étonné put croire que la balance pencherait du côté de la justice. Puis, ce fut la fuite du vieux Kruger, venant demander aux autres nations asile et secours, comme si le cœur des peuples pouvait être la raison des rois et des républiques. Et là-bas, toujours les héros résistaient, farouches, tandis que leurs forces s'épuisaient et que les troupes anglaises, toujours plus nombreuses, enserraient la dernière armée boër. Du fond des camps de concentration, une immense lamentation d'horreur montait. Et, enfin, ce fut le dernier épisode : quarante mille hommes contre trois cent, qui mouraient sans bouger au fond des retranchements, parmi la fumée verte des shrapnels innombrables.

Et cependant, il y avait un moyen d'éloigner à jamais l'ennemi, de sauver la patrie de l'envahisseur, c'était d'inonder les mines, de les anéantir, de les rendre impropres à toute exploitation. Mais si les hommes de là-bas aimaient leur patrie, ils aimaient mieux encore le dieu Capital et ils se résignèrent à la défaite.

Et maintenant dix ans ont passés.

Le vieux Kruger, qui ne se résignait pas, est mort comme meurent les vaincus : dans la solitude et la tristesse.

Dans le Transvaal conquis la vie a repris son cours normal, les vainqueurs et les vaincus se sont remis à l'exploitation des richesses de la terre et, au contact des réalités économiques,

les chefs vaincus et les mercantis vainqueurs se sont reconnus des âmes sœurs et des appétits identiques. Ils se sont mis à fraterniser sur le dos des chinois et des cafres qu'ils exploitent effroyablement au fond de leurs mines, ainsi que ceux de leurs compatriotes que leur situation peu privilégiée réduit au rôle de salariés.

Le capital est comme l'amour, il n'a pas de patrie.

On a oublié les haines d'autrefois. Qui donc songe encore à ceux qui ont donné leur vie sur les champs de bataille, à ceux qu'on a assassinés dans les camps de concentration ?

Nul ne porte plus de voile de deuil, il ne reste que le voile blanc d'une épousée. Et, les morts, couchés sous les grandes herbes africaines, dorment en paix ; ils sont tombés pour la Patrie !

Mais qui c'était donc ça la Patrie ?

Charles DUMAS.

*En raison de l'abondance des matières nous sommes dans l'obligation de remettre au prochain numéro la suite de notre feuille Pages d'Histoire, par JULES GUESDE.*

## Mouvement International

### L'Impérialisme

#### en Russie et ailleurs

Que signifie l'Impérialisme dont on parle tant aujourd'hui ? C'est le capital qui, les armes à la main, s'en va conquérir des consommateurs en Asie, en Afrique, en Amérique, partout où il croit pouvoir les trouver. Au point de vue humain cela paraît absurde. Pourquoi décimer, surcharger et ruiner les consommateurs certains de son propre pays pour aller quérir les consommateurs problématiques des pays mi-sauvages ? Cela paraît un non-sens. Mais le point de vue humain ne peut pas être celui du capitaliste, lequel produit non pour l'homme, mais pour le marché, non pour le besoin, mais pour le profit. Le monde capitaliste est un monde à part, un monde à l'envers où la richesse « nationale » signifie la misère populaire, où la surabondance des produits provoque des crises et de la misère. Les « contradictions économiques » abondent dans notre société délicate des droits du bourgeois. L'impérialisme en est une.

Il y a pourtant différents genres d'impérialisme. Il change d'aspect avec le milieu social et national. En Angleterre, avec sa vie capitaliste intense, l'impérialisme est d'ordre exclusivement économique. L'Angleterre cherche à sauvegarder sa prédominance dans certaines parties du monde parce qu'elle ne veut pas perdre, sur le marché mondial, la prédominance économique que l'Allemagne et les Etats-Unis lui disputent. Autre est l'impérialisme allemand, français et russe. L'impérialisme de ces trois puissances a plutôt un caractère politique et militaire. C'est l'impérialisme mégalomane. C'est la lutte pour la place au soleil, selon l'expression du chancelier de Bülow. C'est la folie chauvine des bandes noires russes qui sont actuellement au pouvoir pour le plus grand malheur de la Russie et au péril de la paix internationale. L'impérialisme allemand a dévoré des centaines de millions sans apporter au capitalisme allemand des avantages appréciables. C'est du sang allemand versé dans les sables africains, où il ne pousse même pas des lauriers pour la caste militaire. L'impérialisme français n'est pas meilleur. Il est plutôt pire.

La France est le second empire colonial. Elle possède 9 millions de kilomètres carrés, c'est-à-dire un espace dix-huit fois plus grand que la France elle-même, avec une population de quarante millions d'habitants. Or, la France ne participe que pour 43 0/0, c'est-à-dire pour moins de la moitié, dans le bilan commercial de ses colo-

C'est travailler pour le roi de Prusse ou d'Angleterre. L'Algérie a coûté à la France *vingt milliards*. Et sur une population de plus de 600.000 habitants, les Français ne forment même pas la moitié. C'est le résultat d'une politique qui dure depuis 1830. La France paye annuellement 120 millions pour ses colonies pour pouvoir exporter des chercheurs de sinécures. L'impérialisme français est un impérialisme bureaucratique et militaire, impérialisme de fils à papa à placer et de galons à gagner dans le sang et avec l'argent du peuple. Il y a des colonies françaises dont *un tiers* de la population se compose des fonctionnaires et de leurs familles. Et M. Gervais, rapporteur du budget colonial de 1908, a la naïveté de se plaindre que le ministre responsable n'ait pas pu lui donner le nombre exact des fonctionnaires coloniaux. Le ministre aurait pu s'excuser par le mot : *Ils sont trop!* — Et pour couronner cet impérialisme de luxe, on se fait battre, au Maroc.

Mais le record de la folie impérialiste a été battu tout naturellement par le tsarisme. Le peuple russe est complètement ruiné. Il se nourrit — sans métaphore — d'herbe et de mitraille, la mitraille du petit père Attila II, le grand assassin de Peterhof, gouvernant par l'état de siège et la potence. La Russie occupe un sixième du globe, ayant ainsi à sa disposition des continents entiers à cultiver et pouvant recevoir l'excès de sa population. L'anarchie la plus sauvage règne dans le pays. Les exécutions y sont le fait de tous les jours; elles n'excitent même plus la curiosité, tellement elles sont entrées dans les mœurs gouvernementales. Il pleut des bombes, et les prisons refusent du monde. Mais à quoi pense le gouvernement des bandits « vraiment russes »? À son « influence », à son prestige dans l'Extrême-Orient, sur les Balkans, en Perse. Il menace l'Autriche, la Turquie, la Suède. Au nom de la civilisation, le tsar rouge interdit à l'Autriche de construire un chemin de fer traversant les Balkans. Il réclame des modifications au traité de Paris de 1857. Il brandit son épée ensanglantée du sang populaire et, pour appuyer ses menaces, il demande à la majorité, à sa majorité de la Douma de coup d'Etat, de voter la somme fabuleuse de *trois milliards* de roubles (un rouble égale 2 fr. 65) pour la flotte, préparant ainsi de futures Tschoschima. Pour étouffer les protestations de l'opposition, la majorité qui au nom des bandes noires décime et ruine la Russie, exclut de la Commission de la Défense nationale des monarchistes libéraux comme M. Miloukoff, ainsi que tous les autres représentants de l'opposition.

Grâce à l'ignorance volontaire ou intéressée de la presse bourgeoise, de nos Chambres et de notre Gouvernement, on croit généralement que le tsarisme n'est un malheur que pour la Russie. On ne voit pas assez le gros péril international de ce régime de folie et de sang. La résurrection de l'impérialisme russe, malgré ses défaites récentes, est de nature à ouvrir les yeux de ceux qui sont intéressés à voir clair. Nous parlons de la classe ouvrière, qui aura la première à souffrir de la folie impérialiste. C'est à elle d'aviser dans la mesure de ses forces. C'est à elle et, en tous cas, à ses représentants de crier : casse-cou!

Ch. RAPPOPORT

## Concentration capitaliste

De l'Univers financier, les nouvelles suivantes :

### Projet de fusion de Sociétés métallurgiques russes

On dit à Saint-Petersbourg qu'un accord est intervenu, en principe, pour la fusion de trois des plus importantes usines métallurgiques russes, englobant un capital de 80 millions de roubles.

### Fusion de Sociétés métallurgiques

L'assemblée extraordinaire de la Société Métallurgique *Sambre-et-Moselle* vient d'approuver à l'unanimité le projet de fusion avec les laminoirs *Phenix*. Une augmentation de capital de 1 million 500.000 francs a été décidée, ce qui portera le capital-actions de la nouvelle société à 23 millions 500.000 francs.

### Création d'un Syndicat des Tréfileries

On annonce que des négociations sont engagées en ce moment à Bruxelles pour la constitution d'un Syndicat des tréfileries.

### L'Augmentation du prix du Pétrole en Autriche

On apprend de Pragues qu'une réunion des représentants de l'industrie pétrolière aura lieu ces jours-ci à Vienne, dans le but de décider l'augmentation du prix du pétrole de 27 à 29 couronnes.



## L'Action directe sous deux aspects

Nous avons reçu d'un camarade la curieuse correspondance ci-après :

CITOYENS,

A titre de document, voulez-vous me permettre d'apporter une petite contribution à vos études sur l'Action directe?

Voici ce que j'ai vu, de mes propres yeux vu : En 1882, des ouvriers sans travail furent convoqués à une manifestation à l'Esplanade des Invalides. Bousculés par les agents, ils se dispersèrent par les rues de Grenelle, du Bac et le boulevard Saint-Germain.

Au cours de la débandade, quelques pauvres diables plus ou moins affamés s'emparèrent d'un petit pain à la porte d'une boulangerie ou d'une boîte de sardines chez un épicier.

Étaient-ce bien là des affamés? Je n'en suis pas sûr, mais je sais qu'on soupçonna fortement qu'il s'agissait d'une manœuvre policière destinée à exaspérer les petits boutiquiers contre les socialistes.

Ce qui est certain, c'est qu'à défaut des voleurs, qu'on ne put retrouver, on arrêta Louise Michel et le compagnon Pouget qui furent condamnés, l'une à 7 ans de réclusion et l'autre à 5 ans de la même peine, alors que leur innocence était avérée.

Moi-même, quoique à cent lieues de confondre razzia et révolution sociale, je faillis être victime de l'Action directe pour avoir protesté un peu trop vivement contre ces condamnations iniques. Les poursuites engagées contre moi n'aboutirent pas, mais hélas! il y eut bien assez de victimes de cette manifestation de 1882.

Or, dernièrement, j'ai assisté à un incident d'un aspect semblable à celui que je viens de relater.

C'était au lendemain de la promulgation de la loi sur le repos hebdomadaire. Les patrons boulangers avaient collé, bien en vue, sur la glace, au droit du comptoir, une affiche informant la clientèle que le service de la boulangerie ne pouvant être assuré par des extras — qui devaient mêler du verre pilé à la farine! — les parisiens seraient obligés de se contenter de pain rassis tous les lundis.

Dans le XV<sup>e</sup> arrondissement, un seul patron boulanger n'avait pas affiché ce papier insolent. Un des nôtres alla l'en féliciter et lui assurer, en retour, la clientèle des socialistes. Nous estimions, en effet, qu'accuser les mitrons de mêler du verre pilé à la farine ou les électriciens du Métro de provoquer des court-circuits pour brûler les trains et leurs voyageurs, était insulter toute la classe ouvrière.

L'unique patron réfractaire déclara qu'il avait reçu l'affiche rédigée par le syndicat patronal et que celui-ci avait envoyée à tous les boulangers...

— N'écoutez pas les meneurs, interrompit notre camarade.

— Quant à la pâte au verre pilé, c'est idiot, ajouta le boulanger; comment les mitrons feraient-ils pour la brasser de leurs mains nues?...

— C'est peut-être bon pour les engelures!...

Le lendemain, le patron boulanger ouvrit sa boutique comme à l'ordinaire, mais ce ne fut pas long! Galopade, bousculade, tous les patrons boulangers du quartier, suivis de leurs porteuses de pain — ces pauvres femmes! — accoururent, envahirent la boutique, s'engouffrèrent jusqu'au fournil, les uns empoignant le patron, le réduisant à l'impuissance, les autres dévalisant, jetant les pains dans le ruisseau, à travers la rue, à la volée. En cinq minutes, la boutique fut mise à sac. Ce fut une fameuse Action directe! Toute la rue du Commerce était en émoi et la circulation fut interrompue. Seule, la police ne parut pas.

Pour que notre patron boulanger put rouvrir sa boutique, il lui fallut la protection de vingt solides gaillards demandés par téléphone... à la Bourse du Travail.

Quant à la plainte que déposa la victime de l'Action directe patronale, elle est restée sans résultat, tandis que, quelques mois après, le Secrétaire de la Fédération ouvrière de l'Alimentation, le citoyen Bousquet, passait en Cour d'assises et était condamné, bien qu'il se fut déclaré « légaliste »!

Voulez-vous ma conclusion? L'Action directe n'est pas un « moyen révolutionnaire », mais moins qu'une petite émeute, presque une gaminerie. Ouvriers et patrons peuvent en user, à tour de rôle, et que ce soient les uns ou les autres, il n'y a qu'un résultat, toujours le même : ce sont les ouvriers qui sont coffrés!

Édouard CRESPIN

## L'Action Sociale

A L'INTÉRIEUR

### A la Chambre.

Grâce à l'initiative de nos amis socialistes, la Commission des Mines a émis l'avis qu'aucune concession nouvelle ne fût accordée sans que le Parlement ait été saisi de la question.

Signalons la vigoureuse intervention de Sembat à propos du procès intenté aux douze. Notre camarade a demandé compte au ministre des paroles prononcées par l'avocat-général qui avait déclaré que parmi les 77 signataires de l'affiche, on avait poursuivi ceux que l'on jugeait les « meneurs », laissant de côté « le menu fretin ». M. Briand a dû désavouer son procureur et il n'est pas douteux que l'éloquente et habile intervention de Sembat a contribué pour une large part au verdict d'acquiescement rendu par les jurés, qui ont pensé qu'ils n'étaient pas obligés de suivre le ministre dans toutes ses fantaisies incohérentes.

### Pour la liberté syndicale

La *Voix des Verriers*, organe de la Fédération nationale des ouvriers du verre, donne le texte d'un jugement rendu contre le nommé Resseguier, grand usinier verrier à Carmaux, qui avait jugé bon, au nom de cette liberté dont les gens de son Parti se réclament avec tant de véhémence, de renvoyer quelques-uns de ses ouvriers coupables de s'être affiliés au syndicat de leur corporation. Ci-dessous la conclusion du jugement rendu le 10 janvier dernier par le juge de paix de Carmaux :

PAR CES MOTIFS :

Nous, Juge de Paix, après en avoir délibéré, statuant contradictoirement et en premier ressort.

Condamnons RESSEGUIER, es-qualités, à payer sans délai, savoir :

A chacun des demandeurs MAURS, BALSSA et SANCÈRE la somme de **Douze cents francs**; et à CUZIN la somme de **Huit cents francs**, à titre de dommages pour le préjudice qu'il leur a occasionné en les renvoyant de la Verrerie Ste-Clotilde, à Carmaux, pour cause d'affiliation à un syndicat des ouvriers de cette usine;

Le condamns en outre aux dépens. Ainsi fait et jugé publiquement les jour, mois et an que dessus.

Cet arrêt n'est pas le premier rendu dans ce sens. Il en existe un, entre autres, du président Magnaud qui est resté célèbre. Il existe donc à l'heure actuelle une véritable jurisprudence en faveur de la liberté syndicale. Toutes les fois qu'ils pourront faire la preuve qu'ils ont été victimes d'une atteinte à leur droit de se syndiquer, les ouvriers feront bien de s'en prévaloir.

### Action électorale

Une élection législative devant avoir lieu incessamment dans la deuxième circonscription de Clermont-Ferrand, la Fédération du Puy-de-Dôme a décidé de présenter un candidat socialiste. Le citoyen Parassol, ancien maire de Sainte-Florine, a été désigné.

### Chez les Employés de la Seine

Du Temps :

Les élections pour la nomination du Conseil d'administration de la Chambre syndicale des employés se sont terminées sans nouvel incident. La liste patronnée par le citoyen Martinet, l'organisateur des manifestations en faveur du repos dominical, a été élue tout entière par 590 voix environ sur 597 votants. Comme les membres de l'opposition n'avaient point présenté de liste, on ne peut préciser la situation exacte des deux partis.

### Syndicats (?) de fonctionnaires

La Commission de la Chambre qui s'occupe des projets visant les associations de fonctionnaires, après avoir, d'ailleurs, entendu MM. Clémenceau, Briand, Caillaux et Barthou, a adopté, un texte qui, contrairement à ce que demandait le gouvernement, autorise les fonctionnaires à se syndiquer.

Voici, en effet, les principaux articles de ce projet de la Commission, qui va être rapporté par M. Jeanneney :

Article premier. — Sont considérés comme fonctionnaires pour l'application de la présente

loi tous ceux qui, en qualité de délégués de l'autorité publique, d'employés, d'agents et de sous-agents, font partie des cadres permanents organisés pour assurer le fonctionnement d'un service public régi par l'Etat, les départements et les communes et qui auront reçu à l'avance la garantie d'un statut légal pour ce qui concerne notamment le recrutement, l'avancement et le régime disciplinaire.

Art. 2. — Ces fonctionnaires peuvent constituer entre eux soit des associations dans les conditions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, soit des syndicats ou associations professionnels dans les conditions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, soit des syndicats ou associations professionnels dans les conditions de la loi du 21 mars 1884, mais seulement sous les dérogations ci-après : 1<sup>o</sup> Toutes les associations régies par la loi de 1907 seront assujetties à la déclaration et aux formalités prévues à l'article 5 de ladite loi. Elles ne pourront se donner aucun objet politique.

2<sup>o</sup> Les Associations qui ont pour objet l'étude ou la défense des intérêts professionnels, les syndicats, leurs unions ne pourront se former qu'entre fonctionnaires appartenant à une même administration centrale départementale ou communale, à un même service ministériel ou à une même régie financière ou encore entre fonctionnaires qui bien qu'appartenant à des administrations, services, régies ou même à des départements ministériels distincts, y occupent un emploi semblable. *Toute union avec d'autres groupements leur est interdite.*

3<sup>o</sup> Les associations, syndicats ou unions, pourront trouver des dons et legs conformément à l'article 910 du Code civil.

4<sup>o</sup> Ils pourront poursuivre devant la juridiction compétente l'annulation des mesures prises contrairement aux dispositions législatives ou réglementaires sans préjudice des recours individuels formés par les intéressés.

Cependant, de par l'article 3, ces fonctionnaires bien que pouvant se syndiquer, n'auront pas le droit de grève :

Art. 3. — Tout fonctionnaire qui, sans excuse légitime et après une injonction à lui adressée, aura, simultanément avec d'autres, refusé sa coopération au service public auquel il est attaché, sera révoqué de sa fonction, sans préjudice des sanctions prévues aux articles 123 à 126 du Code pénal, lorsqu'elles seront applicables.

Quant aux dispositions réglant le recrutement et l'avancement, c'est-à-dire établissant le statut des fonctionnaires, la Commission a décidé d'en faire un projet spécial.

Ainsi le projet, quand il sera voté, et s'il est voté, permettrait la création de syndicats de fonctionnaires. Seulement ces syndicats ne seront pas des syndicats puisqu'ils n'auront aucun des droits qui caractérisent ces formes de groupement et en particulier celui de s'unir à d'autres groupes corporatifs. Ce que l'on veut, c'est empêcher les fonctionnaires et plus particulièrement les instituteurs, de se mêler à la classe ouvrière. L'éducation du peuple, ce tintamarresque bluff de la démocratie, n'est tolérable que dans la mesure où elle apprend aux misérables le respect du dogme capitaliste. On avait refusé, jusqu'à ce jour, le droit syndical aux fonctionnaires : ils ont tenu bon, et les élections départementales des instituteurs, en particulier, sont venues donner un sérieux avertissement aux députés radicaux, et aujourd'hui on accorde le mot. Que les fonctionnaires continuent sans faiblesse, demain ils conquerront la chose.

Dans les monarchies, comme dans les démocraties bourgeoises, on n'a jamais que les droits qu'on arrache de force.

### Dans le Bâtiment

La propagande méthodique, telle que nous l'avons toujours préconisée pour toutes les organisations syndicales, continue à donner d'excellents résultats dans la Fédération du Bâtiment. Voici les nouvelles adhésions reçues par cet organisme durant le mois de Janvier.

Maçons de Nantes.  
Menuisiers de Fougères.  
Serruriers d'Angoulême.  
Charpentiers de Limoges.  
Tailleurs de pierre de Trépy.  
Tailleurs de pierre d'Agde.  
Scieurs de long de Paris.  
Maçons de Limoges.  
Menuisiers Ebénistes de Poitiers.  
Bâtiment de Bourbon-l'Archambault.  
Charpentiers de Cette.  
Maçons de Versailles.  
Maçons de Lorient.  
Syndicat du Bâtiment de La Garde.  
Maçons de Rennes.  
Sculpteurs du Havre.  
Scieurs de pierre tendre de Paris.

### A Marseille

#### comme à Bordeaux

Des camarades de Marseille nous adressent quelques renseignements intéressants à propos des prochaines élections municipales dans cette ville.

Il y a quelques mois, le conseil général vota le remplacement du scrutin de liste par le scrutin sectionnaire. Nous ne pensons pas que les socialistes de cette assemblée se soient associés à cette mesure, mais le Parti se trouve en présence du fait accompli.

Une confusion étrange se manifesta aussitôt. Beaucoup de candidats, désireux de succès personnels avant tout, réclamèrent l'alliance de tous les partis de gauche. Quelques syndicalistes, de leur côté, formèrent un comité spécial pour créer des listes composées uniquement de représentants des organisations corporatives.

Fort heureusement, au congrès communal tenu dimanche 16 courant, quelques syndiqués membres du parti proposèrent de faire place, dans les listes socialistes, aux candidats désignés par les organisations syndicales.

Leur motion fut adoptée, et le congrès décida de réserver un quart de candidatures aux représentants des syndicats.

Cette décision est d'un heureux présage pour l'avenir du Parti. C'est une première étape vers l'entente si désirable entre l'organisation politique et l'organisation syndicale formées des mêmes éléments : les victimes du capitalisme.

### Chez les Mineurs

Des élections de délégués mineurs viennent d'avoir lieu dans le bassin de Liévin. Les candidats du vieux syndicat sont élus à une majorité écrasante. Aux fosses 4 et 4 bis, ils obtiennent 645 voix, contre 200 aux candidats des syndicalistes révolutionnaires dits « brouchoutards. » Ce résultat est d'autant plus suggestif qu'une coalition contre les candidats du Syndicat avait, dit-on, été formée, qui comprenait les réactionnaires et les jaunes.

D'autre part, on signale certains mouvements de grève chez les mineurs : A Dourges, dans le Pas-de-Calais, où un conflit s'est élevé entre les mineurs et un chef porion, à Bert dans l'Allier où les mineurs réclament une augmentation de salaires.

### Salaires de femmes

Dans un récent article, j'ai donné en bloc le résultat des statistiques établies par l'Office du Travail et concernant les ouvrières de la lingerie. Voici deux tableaux détaillés qui montreront mieux encore les beautés du régime capitaliste.

Le premier porte sur 217 ouvrières :

Gagnant moins de 5 centimes par heure.	4
— de 5 à 10 centimes par heure.	51
— de 11 à 15 —	54
— de 16 à 20 —	45
— de 21 à 25 —	32
— de 26 à 30 —	14
— de 31 à 35 —	7
— de 36 à 40 —	6
— plus de 40 —	4

Ainsi, sur ces 217 ouvrières, le tableau qui précède montre que 109, soit 60 0/0, gagnent moins de trois sous par heure, et que 186, soit 83 0/0, gagnent moins de cinq sous.

Voici maintenant, pour 366 ouvrières, une autre statistique indiquant le gain annuel net de l'ouvrière faisant exclusivement de la lingerie à domicile. Ce gain net est obtenu en défalquant du gain brut les charges, et notamment le prix du fil et les frais de transport pour la livraison de l'ouvrage :

#### Gain annuel net

Inférieur à 150 fr.	35 ouvrières
De 151 à 200 fr.	17 —
De 201 à 250 fr.	41 —
De 251 à 300 fr.	47 —
De 301 à 350 fr.	47 —
De 351 à 400 fr.	34 —
De 401 à 450 fr.	32 —
De 451 à 500 fr.	13 —
De 501 à 600 fr.	45 —
De 601 à 700 fr.	29 —
De 701 à 800 fr.	12 —
De 801 à 900 fr.	12 —
De 900 à 1000 fr.	4 —
Supérieur à 1000 fr.	10 —

Il résulte de là que 60 0/0 de ces ouvrières gagnent moins de 400 francs par an, à peu près

un franc par jour. Les ouvrières qui font du linge de ménage sont parmi celles qui gagnent le moins ; les lingères pour femmes et enfants figurent dans les catégories où les salaires sont moins misérables.

### Théâtre social

Matinée littéraire et artistique au bénéfice du compositeur L.-A. Droccas, le dimanche 1<sup>er</sup> mars 1908 à 1 h. 1/2, 157, faubourg Saint-Antoine.

Causerie par Maussa sur l'œuvre de Droccas.

Concert avec le concours assuré de Francine Lorée, Xavier Privas, Imbert, de l'Opéra-Comique, et Yvenneck.

### Tournée triomphale

Le radicalisme est en hausse dans le Midi.

Dimanche dernier, MM. Pelletan, Violette, de Kerguezec s'étaient rendus à Béziers en compagnie de monsieur Lafferre, le député célèbre de la circonscription. A la sortie de la réunion publique, 5.000 socialistes ont accompagné les radicaux jusque chez eux aux cris de « Assassins ! ».



### A L'EXTÉRIEUR

#### La Crise Universelle

A Berlin, 8.000 personnes sont ruinées par suite de la faillite de la Banque Friedberg. Le désastre aura certainement une répercussion plus étendue.

A New-York, la crise de chômage devient plus grave de jour en jour. On signale actuellement 100.000 ouvriers sans travail.

On prévoit une diminution de 10 % sur les salaires.

Par ailleurs, 49 Compagnies de Chemins de fer de l'Ouest sont disposées à réduire les salaires de leurs employés. Si ces derniers n'acceptent pas, on prévoit une grande grève qui n'engloberait pas moins de 250.000 travailleurs.

Au Japon, la misère est intense. Des milliers de travailleurs se nourrissent, à Tokio, avec les débris ramassés dans les rues.

### En Allemagne

Nos camarades de la Social Démocratie allemande viennent d'organiser une nouvelle et vigoureuse action contre le projet de loi sur les associations déposé au Reichstag, projet essentiellement réactionnaire. Ils ont protesté dans plus de 33 réunions, tenues le même jour à Berlin et dans les environs, dont 15 pour Berlin même.

### La Conquête du Pain

D'après la *Réforme économique*, les travailleurs japonais émigrés aux Etats-Unis envoient chacun en moyenne 600 francs par an dans leur pays.

En 1900, le total de leurs envois s'élevait à 3 millions ; en 1903, il fut de 7 millions ; il atteignit 10 millions en 1905 et 21 millions en 1907. Ces chiffres sont fournis par la statistique des mandats postaux.

Dans ces conditions, l'on comprend aisément le besoin d'émigration qui pousse irrésistiblement vers l'Amérique, le trop-plein de la population japonaise. On comprend aussi l'intérêt mondial que présente la transformation collectiviste pour la distribution des moyens d'existence entre les habitants des différentes régions.

### Fédération des ouvriers

#### boulangers d'Autriche

De l'*Alimentation ouvrière* organe officiel de la Fédération nationale française de l'Alimentation, les renseignements suivants, sur la Fédération des ouvriers boulangers d'Autriche :

Au moment de sa constitution, elle comprenait 35 sections locales et un peu plus de 1.600 adhérents ; elle comptait, au 30 septembre 1907, 114 sections, et, au 30 septembre 1906, 6.399 cotisants. On peut bien la considérer comme une Fédération internationale, car elle renferme, en outre de sections de langue allemande, beaucoup de sections exclusivement composées de Tchèques, ou de Po

lonais, ou d'Italiens (dans le Trentin et à Trieste), et de Slovènes.

Avant 1906, il n'était pas rare de trouver des fournils où les ouvriers travaillaient encore 18 heures par jour, pour un salaire infime avec un logement et une nourriture détestables, et sans repos hebdomadaire. Maintenant, grâce aux innombrables grèves soutenues ou suscitées de tous côtés par la Fédération, la situation s'est sensiblement améliorée partout et à tous les égards. La Fédération a même déjà réussi à imposer trente contrats collectifs locaux de travail.

Du 1<sup>er</sup> octobre 1902 au 30 septembre 1907, la Fédération a pu dépenser 175.027 fr. 05 en secours de chômage, 111.008 fr. 65 en secours de maladie, 9.615 fr. 30 en secours d'accidents, 7.910 francs en secours de lock-out, 7.695 fr. 10 en secours de route, 3.278 fr. 95 en secours à veuves et orphelins et 2.466 fr. 90 en frais judiciaires.



## Petits profits capitalistes

\*\*\*\*\*

Du Temps, l'information financière suivante :

Dans sa séance du 15 février 1908, le Conseil d'administration du Crédit lyonnais a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 55 francs par action.

Les produits nets de l'exercice s'élevaient à . . . . . 34.110.630 05  
Le dividende de 55 fr. par action exige . . . . . 27.500.000 »  
Il reste une somme de . . . . . 6.610.630 05 qui serait reportée à nouveau.

D'un compte rendu publié par la C<sup>ie</sup> des chemins de fer à voie étroite de Saint-Etienne, au capital de 6 millions, Compagnie qui ne passe pas, dans les milieux capitalistes, pour être des plus prospères :

Exercices	Ensemble des recettes	Ensemble des dépenses	Produits nets
1902 . . . . .	1.467.520	1.070.271	397.349
1903 . . . . .	1.468.940	1.053.622	415.318
1904 . . . . .	1.452.000	1.010.000	442.000
1905 . . . . .	1.475.000	1.017.000	458.000
1906 . . . . .	1.522.000	1.086.000	436.000

### Canal de jonction de Sambre à l'Oise

Les actionnaires de cette Société ont approuvé les comptes de l'exercice 1907. Les bénéfices de cet exercice ont été de 993.448 fr. 08 et les dépenses de 542.993 fr. 73; les bénéfices se trouvent donc être de 450.494 fr. 35, sur lesquels il a été prélevé 149.713 fr. 10 pour le fonds de réserve extraordinaire. Le dividende a été fixé comme les années précédentes à 25 francs par action.

## II<sup>e</sup> CONGRÈS RÉGIONAL

### des Ouvrières Fileuses en Soie

C'est le dimanche 1<sup>er</sup> Mars que doit s'ouvrir à Alais (Gard) le II<sup>e</sup> Congrès régional des Ouvrières Fileuses en soie. L'an passé, un Congrès régional tenu à Saint-Hippolyte-du-Fort avait jeté les bases d'une organisation puissante. Des syndicats se constituèrent dans toutes les régions intéressées. Les ouvrières ont compris la nécessité de se grouper pour arracher un peu plus de bien-être au patronat filateur. Les syndicats locaux se sont fédérés en union corporative dont le siège est à Alais (Bourse du Travail). L'effet de l'action syndicale s'est fait sentir; le salaire quotidien fut augmenté de dix centimes; les surveillants traitent les fileuses avec un peu plus d'égards. Ces résultats sont sans doute appréciables, mais ils sont loin de donner satisfaction à cette intéressante corporation ouvrière.

Actuellement la fileuse travaille dix heures par jour pour un salaire de 1 fr. 60, alors que les industriels patrons reçoivent des contribuables de grosses primes qui paient la main-d'œuvre. N'est-il pas juste que les pouvoirs publics s'intéressent à la situation misérable de ces mères

de famille qui, par un travail exténuant de 10 heures par jour, contribuent à la production de la soie, à ces jeunes filles que les nécessités de la vie conduisent, dès l'âge de treize ans, dans les filatures où elles s'épuisent et contractent des maladies dangereuses.

Il faut qu'au moment du renouvellement des primes, le parlement sache que l'intérêt général de la production de la soie en France est intimement lié non seulement à l'intérêt particulier des patrons filateurs et des sériculteurs, mais aussi à l'intérêt particulier des ouvrières qui est l'amélioration de leur situation matérielle et morale. Le prolétariat de la filature est un rouage nécessaire à l'industrie séricole. N'a-t-il pas droit à la même sollicitude des pouvoirs publics que les autres éléments producteurs? C'est pour discuter ces questions essentielles que le Congrès se réunira cette année pour prendre des décisions importantes. Déjà des rapports très documentés ont été élaborés et serviront de bases aux discussions qui auront lieu. Tous les syndicats ont répondu à notre appel et auront leurs délégués. Les élus des régions intéressées ont été convoqués et pourront s'inspirer de nos discussions dans les décisions qu'ils auront à prendre au sein du Parlement. Ils pourront se rendre compte de l'activité et de la dignité de ces ouvrières qui, trop longtemps exploitées, se réveillent enfin à l'idéal de justice et de solidarité qu'elles poursuivent avec confiance.

L'ordre du jour du Congrès est le suivant :

- 1<sup>o</sup> Minimum de salaire fixé à 2 fr.;
- 2<sup>o</sup> Journée de 8 heures ou semaine anglaise;
- 3<sup>o</sup> Retenu de 10 0/0 sur les primes allouées à la filature pour la constitution d'une caisse de chômage;
- 4<sup>o</sup> Création de déléguées ouvrières;
- 5<sup>o</sup> Vœux divers : a) Prime au kilo de soie; b) Limitation de la main-d'œuvre étrangère.

Pour l'Union régionale des Syndicats des Ouvrières Fileuses en soie,

La Présidente du Syndicat de St-Hippolyte-du-Fort,

E. AGULHON.



## La Presse socialiste

\*\*\*\*\*

Dans le Peuple de Bruxelles, Vanderelde publie une curieuse lettre inédite de Lassalle adressée au professeur E. Hober et écrite quelques jours avant la mort du célèbre socialiste.

L'extrait ci-après de cette lettre est relatif aux illusions qu'avait Lassalle — et que partagèrent quelques membres de la première Internationale — sur une monarchie socialiste.

Je suis républicain; et cependant, et peut-être à cause de cela, je suis arrivé à être persuadé qu'aucune forme de gouvernement ne serait assurée d'un plus grand avenir que la forme « monarchique », qu'il n'en existe aucune dont l'influence pût être plus bienfaisante, si la monarchie se décidait enfin à devenir une monarchie « socialiste »; c'est « avec passion » que je me ferais alors son porte-drapeau, et l'on se débarrasserait des théories constitutionnelles comme d'oripeaux démodés. Mais où trouver la monarchie assez courageuse, assez perspicace pour se proclamer monarchie « socialiste »? Vous conviendrez vous-même qu'elle semble difficile à découvrir. Et alors « que faire »?

\*\*\*\*\*

De Paul Faure, dans le Travailleur du Périgord :

Si l'impôt sur le revenu n'est pas voté, les radicaux auront démontré leur impuissance « radicale » à mettre debout une réforme quelconque. Et s'il est voté, nous verrons fonctionner un nouveau mécanisme fiscal, appliqué depuis longtemps dans le royaume de Prusse.

Dans un cas comme dans l'autre, il n'y aura

pas de quoi être très fier en regardant, au lieu de la colonne, M. Caillaux.

La République aura mis plus de trente ans à réaliser cette réforme; et le problème social sera toujours là, le veau d'or sera toujours debout.

\*\*\*\*\*

Dans le Progrès du Havre « Ped-Hag » termine ainsi un article où il a commenté l'action de Briand :

« Prolo, mon frère, tu restes Gros-Jean comme devant. Le ministre se moque de toi. Tu n'as aucune liberté à attendre de notre bourgeoisie dirigeante. Si tu veux des libertés tangibles, il faut que tu les mérites, il faut que tu les prennes. Apprends à l'organiser syndicalement et politiquement; conserve pour ta propagande les quelques sous laissés chez le marchand de vin; instruis-toi, et deviens capable de saisir et d'exercer le pouvoir. Quand tu seras ainsi bien armé, intellectuellement, politiquement et économiquement il ne te faudra pas un bien grand effort pour renverser l'édifice social actuel. Le bulletin de vote pourra peut-être te suffire. »

\*\*\*\*\*

Le camarade Riu écrit dans le Populaire du Loiret, à propos des élections municipales, un article dont nous extrayons les lignes suivantes, symptômes d'un nouvel état d'esprit qui semble se faire jour :

Sans arborer un drapeau politique ou syndicaliste, il serait pourtant bien simple que dans chaque syndicat ou chaque groupe de professions similaires, on désignât vingt ou vingt-cinq noms d'ouvriers résolus à porter au Conseil municipal leur simple bon sens et la résolution inébranlable d'exiger qu'au dur et pénible labeur qui est exigé du travailleur, corresponde une somme de bien-être matériel et moral qui jusqu'à ce jour est le privilège de ceux qui ne travaillent que peu ou point. Au lieu de vous jalouser, au lieu d'attendre que les bourgeois vos maîtres fassent votre bonheur, exploités de tous les métiers, unissez-vous! et faites pour vous-mêmes ce que vos exploités, n'ont jamais voulu faire!

\*\*\*\*\*

De Bouhet-Alex, dans le Rappel Socialiste de la Côte d'Or, ces réflexions très justes :

Dans un programme municipal, la partie spéciale au parti socialiste ne peut pas être, en apparence, très différente de celle du parti radical, et cela s'explique très facilement. La différence essentielle entre ces deux partis, c'est que le parti radical cherche seulement à améliorer la condition des salariés, ce qui est bien, tandis que le parti socialiste cherche à les transformer en associés, ce qui est mieux et tout différent. Or, dans le domaine municipal, l'action socialiste ne peut guère s'exercer que dans le cadre de l'action radicale, dans le sens d'une toujours plus grande amélioration des conditions de vivre des classes ouvrières.

Seulement, sur ce terrain même, alors que les radicaux hésitent, se demandant s'ils ne sont pas arrivés au maximum des améliorations possibles, les socialistes se trouvent, eux, tellement éloignés encore du noble but de libération et de justice vers lequel ils se dirigent par un effort constant, qu'ils ont forcément plus de hâte de faciliter à la classe ouvrière son avènement vers sa pleine émancipation.

Plus de hâte aussi de lui rendre, en attendant, la vie moins dure et la lutte plus facile.

Au conseil municipal, le programme radical ne peut donc être pleinement réalisé que par des socialistes.

\*\*\*\*\*

Du Populaire du Centre sous la signature de Marcel Cachin, sur l'action politique électorale :

Et comme nous ne vivons pas dans la lune, ni dans une cité idéale de justice, mais dans la société capitaliste, nous essayons de tourner à notre profit les institutions mêmes que nous y trouvons.

Le droit de vote est une de celles-là. Et à condition de ne pas demander à l'élection plus qu'elle ne peut donner, elle est une des plus essentielles et des plus efficaces de nos armes présentes dans la bataille de classe.

On lui reproche d'avoir jusqu'ici donné peu de profit aux travailleurs. Qu'on nous cite un moyen de lutte qui leur ait plus rapporté! Ce que nous constatons, c'est que sous la pression de l'orga-

nisation ouvrière, quelques lois bien précieuses à coup sûr, ont été votées par nos Parlements ; et aussitôt que ces lois (repos hebdomadaire, loi de 10 heures dans les ateliers mixtes, loi des accidents du travail) sont menacées, *tous les ouvriers se dressent pour tenter de défendre la loi.* Tous, sans exception, même les antiparlementaires, quelles que soient leurs défiances, leurs violences verbales contre les lois, contre toutes les lois.

Or, puisqu'on estime nécessaire de batailler pour défendre une loi, même bâtarde, pourquoi ne pas vouloir participer à sa confection ?



## La Presse Syndicale

Dans l'*Ouvrier Syndiqué*, bulletin officiel de la Bourse du Travail de Marseille, un appel aux Travailleurs des Raffineries de sucre :

Il faut que les ouvriers sachent qu'ils n'obtiendront rien à rester isolés ; enfermés dans leurs coques, ils continueront à se faire écraser les uns après les autres par la classe capitaliste.

Il est nécessaire que les syndicats de même corporation se fédèrent entre eux, d'un bout de la France à l'autre, dans de vastes organisations nationales, et ces vastes fédérations corporatives embrasseront l'ensemble des travailleurs du même métier.

Mais les ouvriers ont aussi intérêt à former des syndicats internationaux. L'on verra se dessiner le Parlement international où socialistes et syndicalistes enverront leurs délégués pour régler la question mondiale.

Il est matériellement impossible que, sans cette entente, les travailleurs puissent résister aux ententes patronales qu'on appelle des cartels ou des trusts.

Aux trusts des grosses usines de n'importe quelle catégorie de métiers, comment les ouvriers résisteraient-ils s'ils ne syndiquaient pas eux-mêmes ?



De la *Tribune de la Voie ferrée*, à propos de la crise de l'apprentissage :

Peut-on demander, à l'heure actuelle, aux salariés de prendre la défense de la raison sociale d'une industrie quelconque dont les patrons, actionnaires invisibles, laissent à des chefs d'usines le soin de faire suer le travail au mieux de leurs intérêts ? Leurs fondés de pouvoirs, à divers titres, n'ont-ils pas intérêt, eux aussi, à leur donner satisfaction en rognant jusqu'à l'extrême les salaires, en imposant le travail à la tâche, en spécialisant les producteurs, afin d'en obtenir journellement le maximum d'efforts, et ce, au détriment de la vie physique et morale de l'ouvrier ?

Voilà les causes de la disparition de l'ouvrier complet.

Pour la spécialisation, les chemins de fer ne font pas exception à la règle ; les ouvriers, même ceux ayant suivi des cours professionnels, après une dizaine d'années passées dans nos ateliers, ont énormément de mal à travailler en ville, dans les ateliers moyens où il faut façonner en entier les matériaux de leur industrie.

Que le capital ne se plaigne pas : c'est une excellente manière d'imposer sa domination, et le chef peut ainsi, en toute quiétude, s'il est arrogant ou injuste, jeter à la face du camarade rouspéteur : « Allez ailleurs, si vous n'êtes pas content. »



*Le Droit de l'Ouvrier maréchal*, organe de la Fédération nationale de la Maréchalerie, publie une étude de son Secrétaire,

E. Hardy, dont nous détachons le passage suivant :

Dans la maréchalerie, les efforts faits pour arriver à organiser les ouvriers maréchaux en Syndicats n'ont pas donné les résultats que nous étions en droit d'en attendre, et il s'ensuit que la province est restée dans une situation lamentable, à part quelques villes où de petits progrès ont été acquis par l'organisation.

Le marché du travail dans la maréchalerie est resté sous l'autorité unique de l'employeur ; l'ouvrier accepte sans broncher toutes les fantaisies du patron, et quand l'ouvrier ne peut plus supporter les chaînes qui l'entraînent, il ne cherche point à les briser ; il les laisse en état pour ses successeurs et va reprendre dans un autre atelier le même collier de servitude.

A voir cette soumission de l'ouvrier maréchal, on pourrait supposer qu'il y a pléthore d'ouvriers, que le travail est difficile à se procurer.

Il n'en est rien, dans toutes les villes de province, à part quelques-unes très passagères, il manque d'ouvriers maréchaux ; ce n'est donc autre que l'ignorance, la bêtise de l'ouvrier qui font que ces derniers subissent une exploitation effrénée : s'ils voulaient, ils n'auraient qu'un modeste effort à faire pour changer leur triste situation.



## Bibliographie

Le 3<sup>e</sup> numéro de la revue internationale *Les Documents du Progrès*, dirigée par le D<sup>r</sup> BRODA, contient un article de notre éminent ami E. Vandervelde, sur la question du Congo belge, une étude de L. Haden Guest, sur le conflit des races noire et blanche en Afrique, une autre du D<sup>r</sup> Broda sur l'avenir de la science sociale, ainsi que des renseignements intéressants sur la législation sociale au Danemark, et sur la diffusion des idées socialistes en Angleterre.



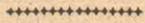
*Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, tome II, par Louis BERTRAND, député de Bruxelles, fort volume de 700 pages, illustré de nombreux portraits et gravures. Prix 6 fr. Cornély et C<sup>ie</sup>, 101, rue de Vaugirard, Paris.

Le tome II et dernier de cet important ouvrage vient de paraître. Il contient deux parties : celle s'occupant de la période de 1850 à la chute de l'Internationale, et celle de 1875 à 1907.

L'auteur y retrace l'histoire du mouvement démocratique et socialiste belge, tout en rappelant les faits essentiels de la politique belge et de celle des pays voisins. Il fait ainsi l'histoire du libéralisme progressiste, de l'Association internationale des travailleurs, de la démocratie chrétienne, pour arriver enfin à celle du Parti ouvrier actuel.

La lutte pour la conquête de la révision constitutionnelle et du suffrage universel, les événements de 1886, de 1893, de 1899 et de 1902, l'organisation économique et politique du Parti ouvrier sont retracés, avec méthode, clarté et impartialité. Une table des noms cités — plus de 1500 — facilite les recherches.

Cet ouvrage a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent aux événements contemporains.



A signaler dans *Les Annales Politiques et Littéraires* du 23 février, un poème de Jean Richepin ; le mois poétique d'Auguste Dorchain ; le Centenaire du maître caricaturiste H. Daumier ; une étude sur le pays basque, de Raoul Vèze, un chef d'œuvre inconnu du poète Louis Bouilhet.

Prix de l'abonnement annuel : 10 fr.



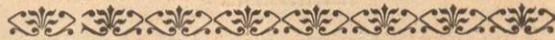
## DEPOTS DE VENTE :

Les groupes, ainsi que les dépositaires désignés par nos amis, reçoivent le *Socialisme* à raison de 0 fr. 70 les dix exemplaires (franco de port — invendus non repris — règlement mensuel).

Ci-après les principaux dépôts de vente dans Paris :

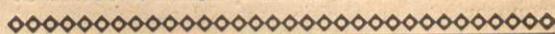
Librairie, 3, boulevard de Port Royal.  
— 73, rue Claude Bernard.  
Kiosque, 278, place St-Michel.  
— 278, boulevard St-Michel.  
— 211, place de la République, 1.  
— — rue Ordener, 115.  
— 179, boulevard Magenta, 1.

Le *Socialisme* est en vente dans les bibliothèques de toutes les gares de chemin de fer et du Métropolitain.



## ANNONCES COMMERCIALES

Tarif : 0.75 la ligne — Forfaits pour 3 et 6 mois et un an



✻ **MORLOGERIE** ✻  
**L. DUBOIS Fils**

20, Rue de Rivoli, PARIS

Chronomètre "TORPILLEUR"

(Marque déposée) RÉGLAGE DE HAUTE PRÉCISION

Donnant un écart maximum de 4' par mois

**CHRONOMÈTRES :**

NICKEL, 38 FR. — ACIER, 40 FR. — ARGENT, 48 FR. — OR, 190 FR.

**MONTRES :**

NICKEL, 30 FR. — ACIER, 32 FR. — ARGENT, 42 FR. — OR, 150 FR.

Envoi franco aux abonnés du "SOCIALISME"

Grand choix d'Alliances en Or — Orfèvrerie

Réargenture — Pendules — Réveils — Cartels

L'Horlogerie est garantie 4 ans



**ASSURANCES contre L'INCENDIE A. M.**

Remises annuelles de 30 à 40 0/0

SUR LE TARIF DES COMPAGNIES PAR ACTIONS

S'adresser 15, rue Visconti



Les Camarades qui voudraient faire,

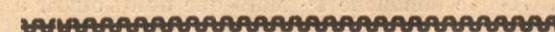
**EXPERTISER ou VENDRE  
DES LIVRES**

POURRONT ÉCRIRE AU CITOYEN

**A. RENOUF, LIBRAIRE**

23, rue de Villejuif — Paris (13<sup>e</sup>)

QUI SE RENDRA A DOMICILE



**COPIES A LA MACHINE A ÉCRIRE**

TRAVAIL SOIGNÉ — PRIX MODÉRÉ

S'adresser au citoyen CHARTIER, 8, rue Flatters (Paris-Ve)



**Imprimerie J.-E. WATELET aîné**

69, Avenue d'Orléans, PARIS (14<sup>e</sup>)

Spécialité d'AFFICHES ÉLECTORALES à prix réduits

Le Gérant : MERCY.

Composé par un groupe d'ouvriers syndiqués.

PARIS. Imprimerie J.-E. WATELET aîné  
69, Avenue d'Orléans.

